



# *Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois*

Séance du 11 avril 2024

L'an 2024 et le 11 avril à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 4 avril 2024.

Date de la convocation : 4 avril 2024

Date d'affichage : 4 avril 2024

**Délibération N° 11-04-2024 / N°76**

Etaient présents les membres en exercice :94

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Patrick Roblot, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Dominique Coppin, Pierre Cuvillier, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Alain Traisnel, René Pruvost, Marc Degrendele, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4

Membres ayant donné procuration : 10

Membres votants : 108

Absents : Florence Dambreville, Yves Petit, Christian Delambre, Jean Bridel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Eric Caron.

Absents suppléés :Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Patrick Dekeyser suppléé par Matthieu Cardon, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne

Absents ayant donné procuration : Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Jean -Marc Cuvillier ayant donné procuration à Guy Vasseur, Patrick Nepveu ayant donné procuration Serge Leu, Patrick Zakrent ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Raymond Wacheux, Magalie Jonard ayant donné procuration à Arnaud Douchet, Roland Descamps ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Joel Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux,

**Secrétaire de séance : Arnaud Ricq**

## **Titre de la délibération : Approbation de la Révision des statuts de la Centrale d'Achat de Hauts-de-France Mobilités**

*Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois réuni le 11 avril 2024*

*Vu le Code des transports et notamment ses articles L1231-10 à L 1231-13,*

*Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants,*

*Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la Commande publique et son Décret d'application 2018-1075 du 3 décembre 2018,*

*Vu le Code de la Commande publique et notamment ses articles L. 2113-2 et suivants,*

*Vu la directive européenne n° 2014/24/UE du 26 février 2014 et notamment son article 37,*

*Vu la directive européenne n°2014/25/UE du 26 février 2014, et notamment son article 55,*

*Vu la Loi d'Orientation des Mobilités promulguée le 24 décembre 2019,*

*Vu la délibération N°24-02-2022 / N°24 en date du 24 Février 2022 actant l'adhésion de notre Communauté de Communes au Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités,*

*Vu la délibération N°2023-34 du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités en date du 19 juin 2023, modifiant les statuts du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités en vue de la constitution d'une Centrale d'Achat, et l'Arrêté préfectoral du 13 novembre 2023,*

*Vu la délibération N°2023-36 du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités, du 13 novembre 2023, portant sur la création de la Centrale d'achat « Hauts-de-France Mobilité » et l'approbation de ses statuts,*

*Vu la délibération de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois N° 14-12-2023 / N°207 en date du 14 Décembre 2023, approuvant l'adhésion à la Centrale d'Achat « Hauts-de-France Mobilité »,*

*Vu la nécessité d'apporter des modifications aux statuts de la Centrale d'Achats « Hauts-de-France Mobilités », conformément à la demande de la Préfecture du Nord,*

*Vu la délibération n°2024-07 du Syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités en date du 22 février 2024, portant révision des statuts de la Centrale d'Achat « Hauts-de-France Mobilités »,*

### **CONSIDERANT**

- Le courrier de saisine du Président de Haut-de-France Mobilités, relatif à l'approbation des statuts révisés de la Centrale d'Achats « Hauts-de-France Mobilités » dans un délai de 3 mois, aux fins de pouvoir bénéficier des marchés portés par la Centrale d'Achat en 2024,
- La nécessité d'apporter des précisions quant aux dispositions générales et aux modalités de fonctionnement de la Centrale d'Achat du syndicat Hauts-de-France Mobilités, notamment sur le volet Commande publique,
- Que la Centrale d'Achat est créée dans le but de permettre à ses adhérents de développer des stratégies d'acquisition plus efficaces et ainsi atteindre un meilleur niveau de performance des achats,
- Que la politique d'achat public de la Centrale d'Achat pourrait porter sur les domaines du Covoiturage, de l'Autopartage, du Transport à la Demande, de l'Information Voyageur et de la Billetterie, dans le respect des compétences de chacun et des spécialités fonctionnelles,
- Que de la sorte et en conformité avec le Code de la Commande Publique, la Centrale d'Achat puisse être amenée à porter différents marchés au bénéfice de ses membres adhérents, et favoriser ainsi l'élargissement de la concurrence notamment par l'allotissement, le groupement d'opérateurs économiques ou le recours à la sous-traitance,

Suite à l'avis favorable du bureau du 3 avril 2024, le conseil communautaire

- d'approuver les statuts révisés en date du 22 février 2024 de la Centrale d'Achat du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités venant se substituer aux précédents, tels que présentés en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre et signer les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 22/04/2024 et publication ou notification du 22/04/2024

